

24e Rallye régional des Vins du Gard
23 et 24 mars 2024
 6e Rallye VHC

DECISION N° 1

Du Collège des Commissaires Sportifs

MOTIF:

Suite à plusieurs interruption de Course dans l'ES 1, les concurrents n'ayant pu l'effectuer doivent se voir appliquer un temps forfaitaire conformément à l'article 7.5.16 de la réglementation.

DECISION:

Le collège des CS décide d'attribuer aux concurrents n'ayant pas couru l'épreuve 1 le temps forfaitaire calculé comme ci-dessous.

77 = 2'50"2

78 = 2'50"2

111 = 2'55"8

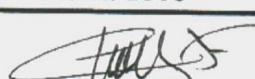
112 = 3'05"6

113 = 3'17"3

114 = 3'08"2

115 = 3'27"1

116 = 3'28"6

Président du Collège des CS HAY Armand 08/03 - 1253	Membre du Collège des CS BASTID Alain 0809- 155491	Membre du Collège des CS PASCAL Jean François 08/01/2806
		

Date à Heure

Date à Heure

Affiché le : à